

PLANTES INVASIVES DANS LE FINISTERE

Les renouées "du Japon"

(*Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis*, *Polygonum polystachium*)



Renouée du japon (*Reynoutria japonica*) : gros plan sur la feuille, tronquée à la base (Photo : C. Gourié)

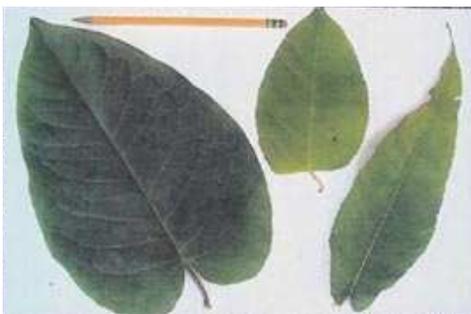
Plante invasive : plante exotique dont l'introduction, volontaire ou fortuite, mais surtout la prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels provoque, ou est susceptible de provoquer, des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement de l'écosystème dans lequel elle a été introduite.



Reynoutria sachalinensis : feuilles en cœur et fleurs (Photo : Internet, pas de nom d'auteur)



Renouée de l'Himalaya (*Polygonum polystachium*) (Photo : Internet, site du NWCB pas de nom d'auteur)



À gauche : feuille de *R. sachalinensis* ; au centre : feuille de *R. japonica* ; à droite : feuille de *P. polystachium* (Photo : Internet, pas de nom d'auteur)

Caractères morphologiques distinctifs

De la famille des Polygonacées, les renouées asiatiques, communément appelées renouées « du Japon » sont des plantes herbacées vivaces dont les tiges dressées portent des inflorescences en grappes constituées de petites fleurs blanches, très nombreuses. Les feuilles ovales peuvent atteindre 20 cm de long chez *Reynoutria japonica* ou *Polygonum polystachium* et 40 cm chez *Reynoutria sachalinensis*. Ces feuilles sont tronquées à la base chez *R. japonica* et un peu en cœur chez *R. sachalinensis* et chez *P. polystachium* (voir photos). Toutes ces espèces ont un système souterrain très développé, constitué de rhizomes qui leur permet de produire des tiges aériennes annuelles pouvant atteindre 3 voire 4 mètres.

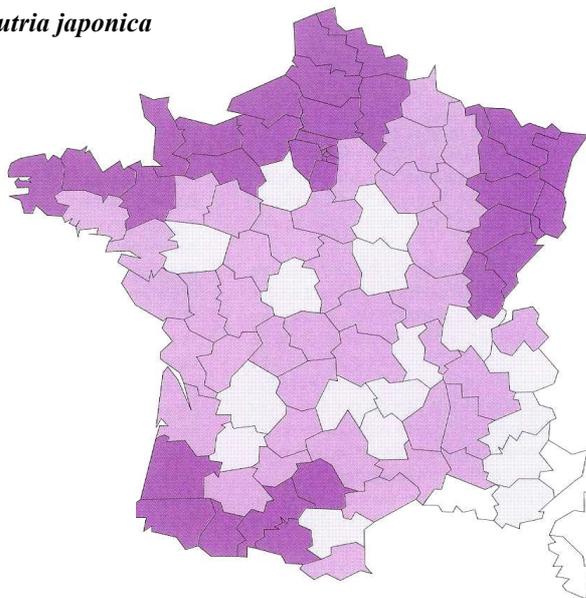
Origine géographique et modalités d'apparition en Europe

Les renouées du Japon sont originaires des régions méridionales et océaniques d'Asie orientale (Chine, Japon, Corée, Taïwan). On les rencontre en Amérique du Nord, en Nouvelle Zélande ainsi qu'en Europe occidentale et centrale où, au milieu du XIX^{ème} siècle, elles ont été introduites comme plantes ornementales, fourragères et mellifères. Naturalisées dès la fin du XIX^{ème} siècle, elles n'ont débuté leur colonisation exponentielle que vers le milieu du XX^{ème} siècle.

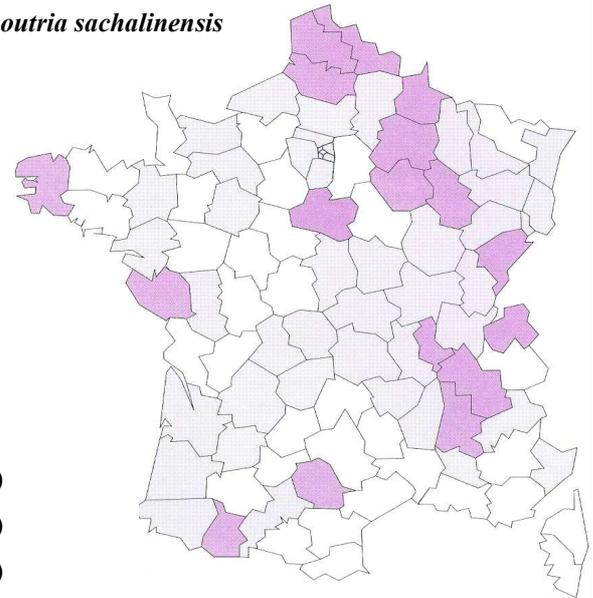
Répartition actuelle

Répartition en France de *Reynoutria japonica* et *Reynoutria sachalinensis* (d'après Muller, 2004) :

Reynoutria japonica



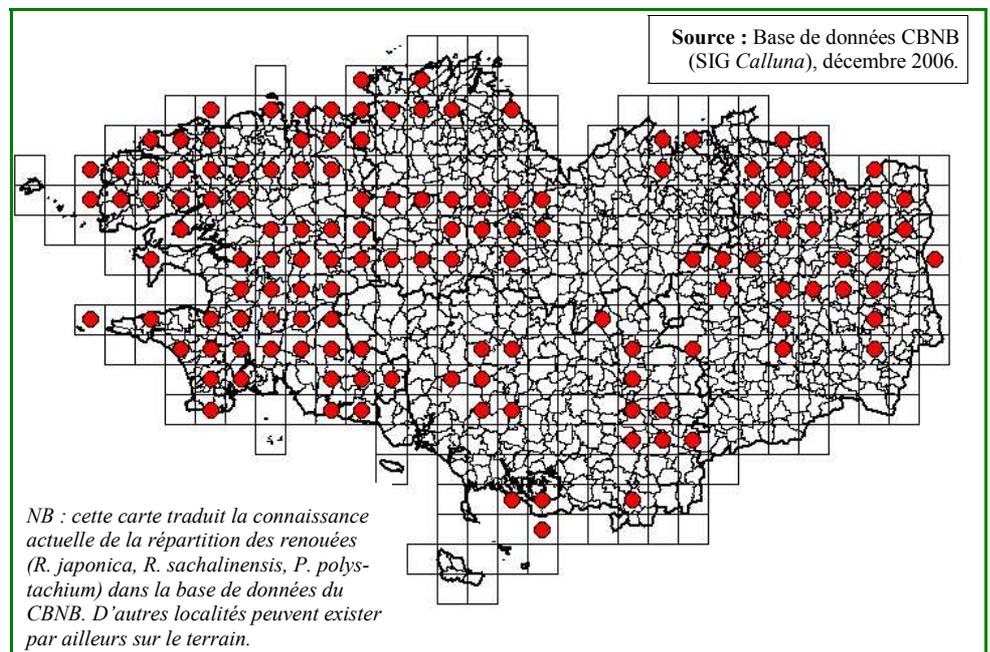
Reynoutria sachalinensis



(1) : moins de 10 localités connues ; (2) : entre 11 et 100 localités connues ; (3) : plus de 100 localités connues

Ces espèces sont maintenant largement répandues en Europe, particulièrement dans les Îles britanniques et en France. Elles sont caractérisées par une dynamique d'expansion extrêmement forte.

En Bretagne, les renouées semblent, au vu des connaissances actuelles, mieux implantées dans la partie occidentale que dans l'est de la région, avec une plus forte implantation de *Reynoutria japonica* et de *Polygonum polystachium* (par rapport à *Reynoutria sachalinensis*).



Milieus naturels colonisés

L'habitat de prédilection des renouées du Japon se situe dans les zones alluviales et humides : marais et surtout rives de cours d'eau. La disponibilité en eau et la richesse du substrat en éléments nutritifs leur permettent d'avoir une croissance et une compétitivité optimales, conduisant à des peuplements monospécifiques étendus. On les rencontre également très fréquemment dans des milieux plus secs, perturbés et dégradés (talus, bords de routes, terrains abandonnés, etc.). Ces espèces affectionnent particulièrement les situations ensoleillées et les atmosphères humides. Elles semblent préférer les substrats acides.

Modes de colonisation

En Europe, les deux espèces sont généralement stériles. La floraison intervient entre août et octobre et les plantes ne parviennent que rarement à produire des graines viables. Les deux renouées sont donc disséminées essentiellement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures des tiges. Cette dissémination est réalisée naturellement par l'eau, l'érosion des berges des rivières, les animaux et parfois l'homme par le déplacement de terres "contaminées" par les renouées, à l'occasion de travaux d'aménagement du territoire (construction de routes et autres voies de communication, réseaux d'assainissements, aménagements de cours d'eau ou d'espaces vert, etc.).

Méthodes de contrôle ou d'éradication

Dans l'état actuel des connaissances, il semble très difficile d'éradiquer les renouées :

- **l'extraction des rhizomes**, qui peuvent atteindre 10 m de longueur et s'enfoncer jusqu'à 3 m de profondeur est très fastidieuse et illusoire. Par ailleurs, il suffit de moins de 10 g de rhizome pour régénérer la plante ! (Muller, 2004).
- **la fauche** a fait l'objet de multiples expérimentations qui ont montré que les renouées réagissaient à cette perturbation par une augmentation des densités des tiges et une diminution de leur hauteur et de leur diamètre, traduisant une moindre vitalité. L'efficacité de cette intervention de contrôle sera accrue en augmentant le nombre de fauches dans l'année (7 à 8 fois par an) qui épuiseront les réserves de la plante, mais cette méthode ne pourra être durablement efficace que si elle est accompagnée d'autres mesures.
- **des traitements phytocides** à base de substances dites non rémanentes ont également été testés dans plusieurs pays (Royaume-Uni, France, Allemagne). Cette méthode présente une efficacité temporaire, car elle ne détruit pas la totalité du rhizome et nécessite donc d'être renouvelée ou complétée par d'autres actions. En outre, dans le Finistère, le Conseil général souhaite proscrire l'usage des produits phytosanitaires en raison des risques pour l'environnement et la santé.
- **la lutte biologique**, par introduction de consommateurs ou parasites spécifiques (insectes, herbivores, pathogènes fongiques) fait actuellement l'objet de recherches en Grande-Bretagne.
- **la lutte préventive** qui consiste à limiter la dissémination de l'espèce en contrôlant sa présence (ou plutôt son absence) dans la terre utilisée pour des opérations de végétalisation n'est guère mise en œuvre en France. Au Royaume-Uni, toute terre provenant de terrains infestés par la renouée du Japon doit être déversée dans une décharge agréée et ne peut, sous peine d'amende, être utilisée pour des aménagements ruraux ou paysagers (Muller, 2004).
- dans les systèmes alluviaux, **la reconstitution des peuplements forestiers et des ripisylves** représente certainement le mode de contrôle le plus approprié des espaces envahis. La plantation dense de ligneux indigènes permet de créer un ombrage défavorable aux renouées et ainsi de limiter les espaces d'expansion potentielle de ces espèces invasives.

Nuisances créées

Les peuplements monospécifiques de renouées en bordure de cours d'eau ont un impact négatif sur la biodiversité : ces plantes font partie des herbacées les plus productives de la flore tempérée (jusqu'à 13 tonnes/ha pour l'appareil végétatif et 16 tonnes/ha pour l'appareil racinaire) et leur expansion peut menacer des espèces à valeur patrimoniale liées aux cours d'eau ; elles peuvent aussi perturber la régénération naturelle des forêts alluviales (AME, 2003). Par ailleurs, les peuplements denses et élevés constituent une gêne pour la circulation et l'accès des usagers (en particulier des pêcheurs) aux rives des cours d'eau.

Dans les zones perturbées (bords de route, etc.), les impacts sur la biodiversité sont moindres mais la présence des renouées doit néanmoins être considérée comme néfaste dans la mesure où elle constitue des foyers de « contamination » potentielle des milieux naturels.

La préservation des secteurs non envahis doit être l'axe de travail à privilégier, par exemple en opérant à des visites régulières des secteurs situés en aval de zones colonisées par les renouées et en expérimentant, le cas échéant, l'arrachage précoce (en mai) des plantules qui commencent à se développer.

Un exemple de gestion de la renouée du Japon

Expérience menée dans le Jura par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Conseil Régional de Franche-Comté

L'expérience a été menée dans 2 sites, à Besançon – Prés de Vaux (Le Doubs) et Villette-les-Arbois (La Cuisance) présentant des conditions géographiques et environnementales différentes (friche industrielle et peupleraie). La démarche visait à élaborer des itinéraires techniques de lutte efficace, permettant la réduction de la présence de la renouée du Japon le long des berges de cours d'eau.

Le cahier des charges imposait que les méthodes mises en place soient non polluantes vis à vis du milieu aquatique, non traumatisantes pour les berges, faciles dans leur mise en œuvre, économiquement supportables.

Des plantations d'arbres et arbustes ont été réalisées, avec pour certaines zones, plantation d'herbacées vivaces en fin de première année. Chaque parcelle (sauf témoin) a fait l'objet d'un entretien mensuel pendant la durée de la période végétative (entretien manuel ou mécanique en fonction des contraintes liées aux plantations).

Ainsi, la plantation dense de ligneux combinée à un arrachage manuel des renouées une fois par mois a permis de retrouver le milieu initial au bout de 3 ans dans la zone expérimentale.

Pour en savoir plus : http://assoc.orange.fr/echel/saeve/rj_exp.html

Références bibliographiques :

Muller S. (coordinateur), 2004 - "Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions", Collections Patrimoine Naturel (Vol.62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages.

Agence Méditerranéenne de l'Environnement, 2003 - "Plantes envahissantes de la région méditerranéenne", 48 pages.

Cette fiche a été réalisée par le **Conservatoire Botanique National de Brest**

(Guillaume Le Moigne et Sylvie Magnanon)

Conservatoire Botanique National de Brest

52, allée du Bot

29200 Brest

Tél. 02 98 41 88 95 ; Fax 02 98 41 57 21

Conservatoires Botaniques Nationaux

